

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

L'an deux mil vingt six, le cinq juin à dix-neuf heures quarante cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 13 Mai 2026, s'est réuni à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Fabrice MARTINEZ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents : MARTINEZ Fabrice, BERGE Renée, PINEL Dominique, VILLENAVE Marie-Andrée, BOUSSELAT Dalila, EGALON Jean-Paul, POIREE Claude, BOUVIN Stéphanie, FONSECA Rose-Marie, SEGAS Sylvie, BROIN Pascal, ROUBAY Hélène, NETO Angélique, EYZAT Béatrice, BUSTILLO Virginie

Représentés : CASTERA Bruno (procuration à Pinel Dominique), VIROLEAU Florence (procuration à EYZAT Béatrice), DUPUY Philippe (procuration à VILLENAVE Marie-Andrée), TEYSSIER Muriel (procuration à SEGAS Sylvie), BERGE Vincent (procuration à BERGE Renée), FIGEAC Jérôme (procuration à BOUVIN Stéphanie), HAVET Cyril (procuration à NETO Angélique), PICONTO Michel (procuration à BUSTILLO Virginie), VAREZ Loïc (procuration à POIREE Claude), VINCENT TEJERO Viviane (procuration à FONSECA Rose-Marie), VANDENBROUCKE Nicolas (procuration à ROUBAY Hélène)

Excusé : LEBRUN Fabrice

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du jour

- Secrétaire de séance - Nomination
- Procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Avril 2026 – Validation
- Désignation des délégués et des suppléants des conseillers municipaux en vue de l'élection des sénateurs
- Délégations consenties au maire par le Conseil Municipal – Compte rendu
 - Droit de Prémption Urbain
 - Autres Décisions

2026_0506_01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées **Secrétaire de séance – Nomination**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121-15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire(s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité nomme Marie-Andrée VILLENAVE, secrétaire de séance.

2026_0506_02 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Fonctionnement des assemblées **Procès-verbal de la réunion précédente (29 Avril 2026) - Validation**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

Il est proposé d'approuver le projet de procès-verbal de la réunion du 29 Avril 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- arrêté le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 Avril 2026

2026_0506_03 : INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

Désignation des délégués et des suppléants des conseillers municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu l'arrêté préfectoral du 11 Mai 2026 fixant le nombre de délégués et de suppléants à désigner en vue de l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de composer un bureau électoral qui est présidé par le Maire et qui comprend :

- les 2 membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Madame Renée BERGE, Monsieur Jean-Paul EGALON
- les 2 membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : Madame Angélique NETO, Madame Hélène ROUBAY

Il rappelle que les délégués et leurs suppléants sont élus, au scrutin secret, sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il précise également que les délégués sont élus parmi les membres du conseil municipal et que les suppléants sont élus, soit parmi les membres du conseil municipal soit parmi les électeurs de la commune.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Il rappelle que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

- La liste « Sénatoriale Margaux-Cantenac »

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote qui a donné les résultats suivants :

- a- Nombre de conseillers présents et représentés : 26
- b- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- c- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 26
- d- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0
- f- Nombre de suffrages exprimés [c-(d+e)] : 26

NOM DE LA LISTE ou DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Sénatoriale Margaux-Cantenac	26	15	5

Monsieur le Maire a proclamé élus délégués les candidats suivants de la liste « Sénatoriale Margaux-Cantenac » :

- MARTINEZ Fabrice
- BERGE Renée
- PINEL Dominique
- VILLENAVE Marie-Andrée
- FIGEAC Jérôme
- BOUSSELAT Dalila
- DUPUY Philippe
- SEGAS Sylvie
- EGALON Jean-Paul
- FONSECA Rose-Marie
- HAVET Cyril
- NETO Angélique
- BERGE Vincent
- EYZAT Béatrice
- POIREE Claude

Il a ensuite proclamé élus suppléants les candidats suivants de la liste « Sénatoriale Margaux-Cantenac » :

- BUSTILLO Virginie
- BROIN Pascal
- TEYSSIER Muriel
- VAREZ Loïc
- VINCENT TEJERO Viviane

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL (délibération n°2026_0704_04 du 07.04.2026)
Compte rendu du 30 Avril 2026 au 5 Juin 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
11/2026	Mr Yaël AGBANYO Mme Anne-Laure SCRIGNAC 2 allée de l'Arc en Ciel 33460 MARGAUX-CANTENAC	2 allée de l'Arc en Ciel	bâti sur terrain propre	07.05.2026	renonciation
12/2026	Mme Josiane Raymonde Jeanne GASTAUD 38 rue Corneillan 33460 MARGAUX-CANTENAC	38 rue Corneillan	bâti sur terrain propre	01.06.2026	renonciation
13/2026	Mr Christian Henri Louis MARTINEZ Mme Hélène ONG 9 rue Georges Mandel 33460 MARGAUX-CANTENAC	9 rue Georges Mandel	bâti sur terrain propre	28.05.2026	renonciation
14/2026	Mr Jean-Bernard GRENOUILLEAU 40 chemin du Plaisir 33460 MARGAUX-CANTENAC	Lot A -Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	29.05.2026	renonciation
15/2026	Mr Jean-Bernard GRENOUILLEAU 40 chemin du Plaisir 33460 MARGAUX-CANTENAC	Lot B - Chemin du Plaisir	bâti sur terrain propre	29.05.2026	renonciation
16/2026	Mr Jean-Claude SOUBIRAN 1 Impasse du Clos de Maugis 33260 LA-TESTE-DE-BUCH	15 rue du Maréchal Foch	bâti sur terrain propre	19.05.2026	renonciation
17/2026	Mr Sylvain Fabrien DUSSAP 18 cours de la Marne 33460 MARGAUX-CANTENAC	18 cours de la Marne	bâti sur terrain propre	29.05.2026	renonciation
18/2026	Mr Dominique Denis Paul MAURIAL 3 rue du Parc des Sports 33460 MARGAUX-CANTENAC	3 rue du Parc des Sports	bâti sur terrain propre	26.05.2026	renonciation
19/2026	SCI LES MAISONS DE CHLOE 30 rue Corneillan 33460 MARGAUX-CANTENAC	25 cours de la Marne	bâti sur terrain propre	26.05.2026	renonciation

*** Autres décisions prises**

- 13.05.2026 (décision n°2026_04) : contrat d'entretien local de l'agence postale communale et de la bibliothèque du 19.05.2026 au 31.12.2026) pour 2 interventions par semaine de 2h chacune, moyennant 13.00 € HT soit 15.60 € TTC de l'heure - ADAPEI de la Gironde – ESAT de Villambis à Cissac-Médoc (33250)
- 01.06.2026 (décision n°2026_05) : travaux de climatisation – local commercial 16 B Rue de la Trémoille – BERRIER GREGORY, GB CLIM PLOMBERIE à Margaux-Cantenac (33460) pour 4 136.74 € HT et TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 31

Maire	Secrétaire de séance
MARTINEZ Fabrice	VILLENAVE Marie-Andrée